

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 26 mars 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSENS,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à M. John EVLARD), Mme Danièle DELBECQUE (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N°25-1-7

-----  
**Intercommunalité**  
-----

Participation des communes au  
Syndicat Intercommunal pour la Gestion de  
l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL)

-----  
Fiscalisation

Rapport de M. le Maire,

L'article 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au comité syndical d'un syndicat de communes de décider de remplacer la contribution des communes membres par le produit des impositions locales.

La mise en recouvrement de ces impositions ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de 40 jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir fiscaliser la contribution de notre commune au SIGAL pour l'année 2025.

Vote à l'unanimité

La commune  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil  
Certifié conforme  
Le Maire



M. Pierre DELZENNE  
Conseiller Municipal délégué  
Secrétaire de séance